SAINT SORNIN

PRINTEMPS ÉTÉ 2026

LE P'TIT SATURNIN

N°34



"Le paysage est la mémoire vivante d'un territoire"

Agenda - Infos pratiques



Bienvenue à toutes et tous

La municipalité est très heureuse d'accueillir
au sein de la commune, les nouveaux arrivants
qui ont choisi notre village pour poser leurs valises

Mairie de Saint Sornin
1 place Saint Saturnin
17600 SAINT-SORNIN
05 46 85 11 40
mairiesaintsornin@st-sornin.com

Horaires de la Mairie
Lundi : 9h-12h
Mercredi et Jeudi : 14h-17h



Service Urbanisme
Lundi, Mercredi, Jeudi aux
horaires de la mairie et
uniquement sur rendez-vous
le jeudi matin

Horaires de la Bibliothèque
Mercredi : de 15 h à 17 h
Samedi : de 10 h à 12 h

SOMMAIRE

Édito	Page 3
Finances	Pages 4 et 5
La Mairie vous informe	Pages 6 et 7
Projet rue de la Seigneurie	Pages 8 et 9
Environnement et Biodiversité	Pages 10, 11 et 12
Vie du village	Pages 13 et 14
Vie sportive	Page 15



Le P'tit Saturnin

Directeur de publication : Joël PAPINEAU
Conception et mise en page : Mairie de Saint Sornin, Marie-Cécile HILAIRE
Ont participé ce numéro : Joël PAPINEAU, Marie-Thérèze GRANDILLON, Lysiane GOUGNON, Laurence FANEY, Eric BOURDON, Yannick VEILLAT, NE17
Imprimé par Marennes Impression 17320 Marennes

Ne pas jeter sur la voie publique

Site internet : Saint-sornin.fr
Les Procès-verbauxdes conseils municipaux sont consultables sur le site ainsi que toutes les informations concernant le commune

Chères Saint-Sorninoises , chers Saint-Sorninois,



C'est avec beaucoup de plaisir que je vous présente un nouveau numéro relooké de notre bulletin municipal. Plus moderne dans sa présentation, il continuera à vous informer régulièrement sur les projets, les réalisations et les temps forts qui font vivre notre commune.

Je tiens tout d'abord à remercier chaleureusement toutes celles et tous ceux qui ont participé aux dernières élections municipales. Une nouvelle fois, les habitants de Saint-Sornin ont démontré leur attachement à la démocratie locale en se mobilisant largement. Cette participation exemplaire est une marque de confiance que l'équipe municipale mesure pleinement. Soyez assurés que nous poursuivrons notre action avec le même engagement, la même proximité et le même sens des responsabilités.

Lors du conseil municipal d'avril, le Compte Financier Unique a été présenté et commenté à partir de l'analyse réalisée par les services de la Direction générale des Finances publiques. Cette présentation a confirmé la bonne santé financière de notre commune et la qualité de sa gestion. C'est un motif de satisfaction collective, car il témoigne d'une administration rigoureuse des deniers publics. Toutefois, dans un environnement économique qui demeure incertain, notre priorité reste la prudence. Cette exigence de gestion responsable continuera de guider nos décisions afin de préserver nos équilibres financiers, de maintenir notre capacité d'investissement et de préparer l'avenir avec sérénité.

Parmi les projets importants qui marqueront ce mandat figure celui de l'aménagement de la rue de la Seigneurie. Ce dossier structurant répond à des enjeux d'aménagement, de sécurité et d'amélioration du cadre de vie. Les études et les échanges se finalisent afin de construire un projet cohérent, respectueux de notre environnement et répondant aux attentes de la population.

L'arrivée des beaux jours annonce également une saison estivale riche en rencontres et en convivialité. Grâce à l'investissement remarquable de nos associations, de nombreux rendez-vous et animations rythmeront l'été. Vous retrouverez l'ensemble du programme dans les pages consacrées à la vie associative de ce bulletin.

À toutes et à tous, je souhaite un très bel été, fait de moments de partage, de détente et de découvertes. Profitons pleinement de cette période pour nous retrouver et faire vivre ensemble l'esprit chaleureux et dynamique qui caractérise notre commune.



Amicalement,

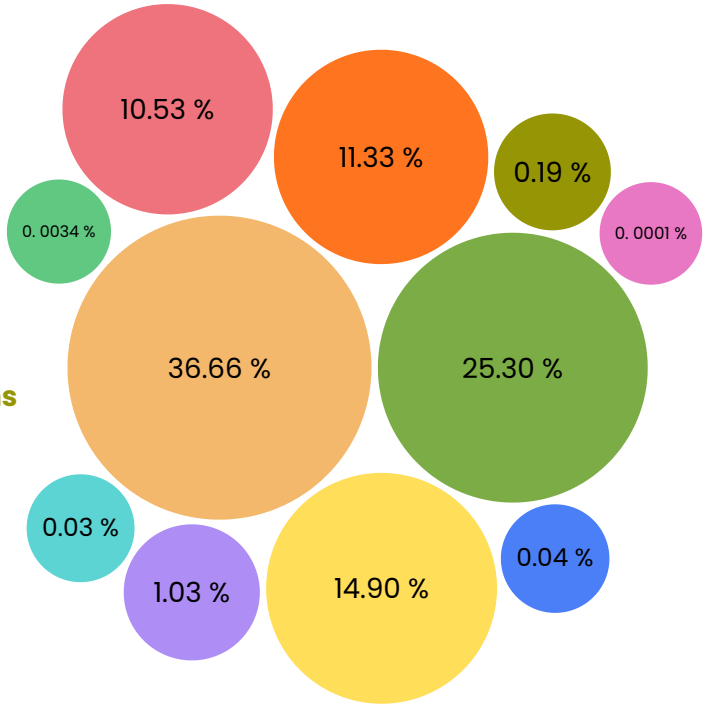
Votre Maire,
Joël Papineau

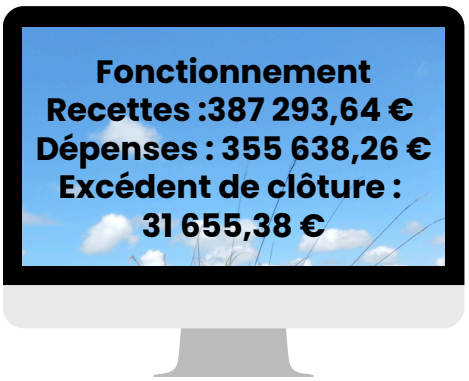
Compte financier Unique 2025

Finances

Atténuation de charges
Produits des services, domaine et ventes diverses
Impôts et taxes
Impositions directes
Dotations et participations
Autres produits de gestion courante

Produits financiers
Produits spécifiques
Reprises sur Amortissement, dépréciations et provisions
Excédent de fonctionnement reporté
Opérations d'ordre de transfert entre sections



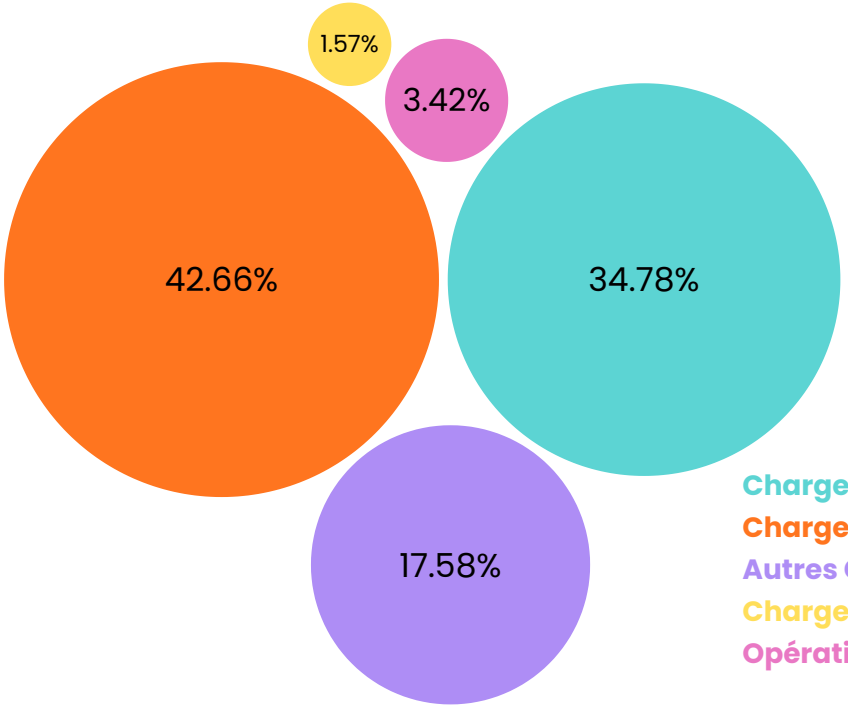


Les Taux d'imposition 2025 inchangés depuis 2014

Taxe foncière Bâtie : 36,60 % : 172 532,00 €

Taxe foncière non Bâtie : 78,06 % : 43 167,00 €

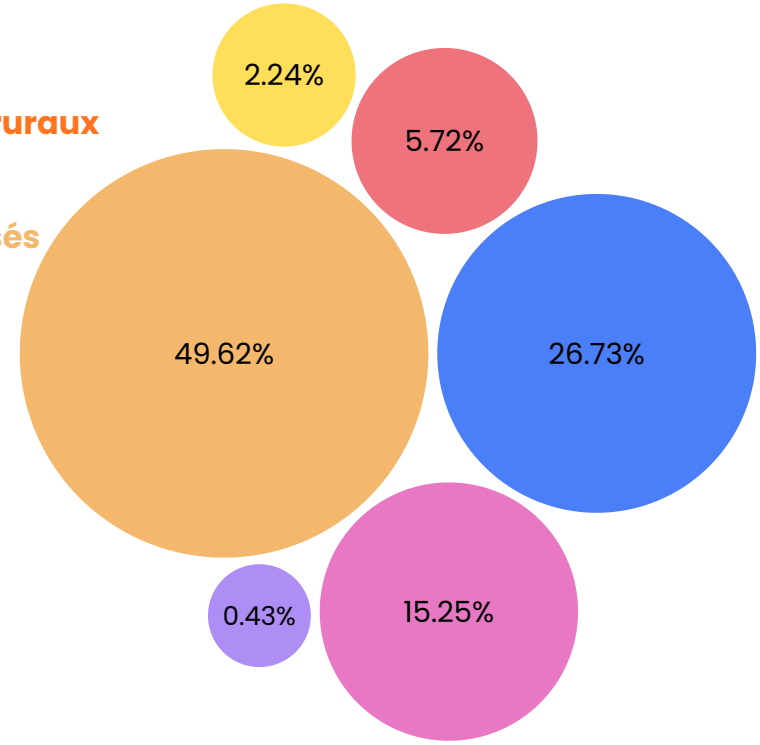
Taxe d'habitation Résidence secondaire : 9,52 % : 10 862,00 €





Charges à caractères générales
Charges de personnel et frais assimilés
Autres Charges de gestion courante
Charges financières
Opérations d'ordre entre sections

Dotation d'équipement des territoires ruraux
FCTVA
Taxe d'aménagement
Excédents de fonctionnement capitalisés
Subventions Département
Opérations d'ordres entre sections

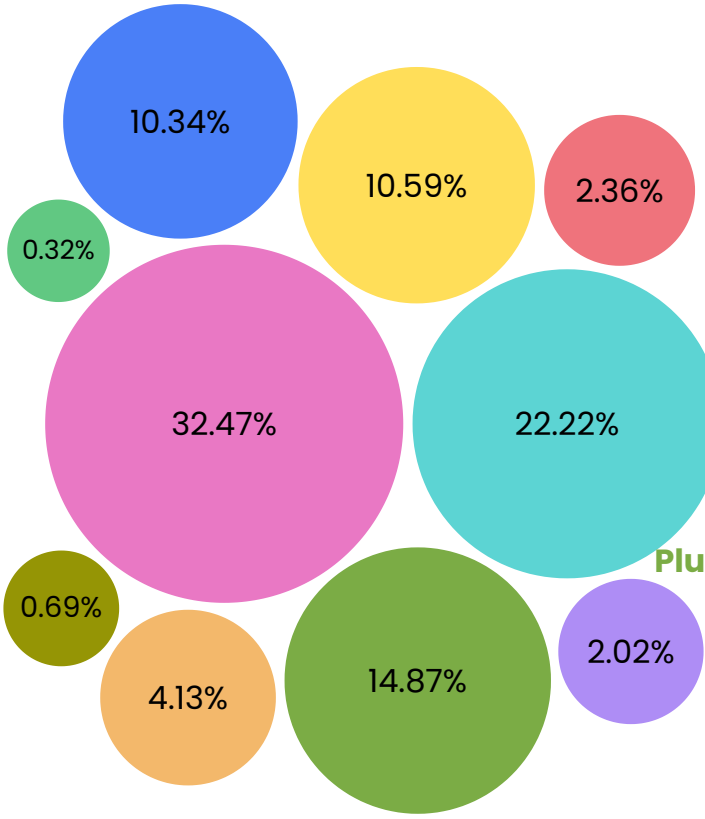




Affectation des résultats :

Excédent de fonctionnement capitalisé : 68 299,23 €

Excédent de fonctionnement reporté : 94 529,88 €



TOURISME ANIMATION PATRIMOINE SPORT
EGLISE
CILMETIERE
MATERIEL DIVERS
BATIMENTS PUBLICS
VOIRIE
Déficit d'investissement reporté
Taxe d'aménagement
Emprunts en euros
Plus ou moins-values sur cessions d'immob.

URBANISME : Rappel

Tous travaux envisagés sur la commune doit faire l'objet obligatoirement d'une demande d'autorisation d'urbanisme.

Celle-ci doit être ensuite déposée :

-soit en mairie,
-soit sur le guichet numérique (GNAU) à l'adresse suivante :
https://ads.bassin-de-marennes.com/guichet-ccbm/

Il est important de bien s'informer sur les règles d'urbanismes en vigueur afin d'effectuer des travaux en toute sérénité. Toute la réglementation est consultable sur le site de la mairie à l'adresse suivante :
www.saint-sornin.fr – Urbanisme et Environnement – Plan local d'urbanisme.

Concernant la DOC et la DAACT :

a) Dès le début des travaux, vous devez fournir le Cerfa de la déclaration d'ouverture de chantier complété et signé. Ce document est à fournir uniquement pour le Permis de Construire et le Permis d'Aménager.



b) Dès la fin des travaux, vous devez également fournir le Cerfa de la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux complété et signé. Ce document est à fournir pour le Permis de Construire, le Permis d'Aménager et la Déclaration Préalable.

Il est indispensable que ces documents soient systématiquement remis en mairie.

PANNEAUPOCKET : l'information municipale directement dans votre poche



Une fontaine à eau à la disposition de tous

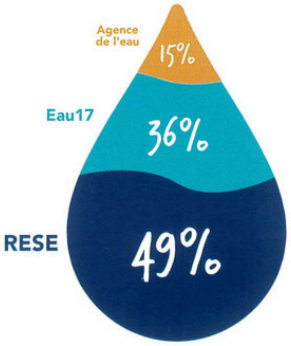
Afin d'améliorer l'accueil des visiteurs et de favoriser les mobilités douces, la RESE a procédé à l'installation d'une fontaine à eau sur la place Saint-Saturnin.

Accessible gratuitement, cet équipement permet aux randonneurs, promeneurs, cyclotouristes et à l'ensemble des usagers de se désaltérer ou de remplir leurs gourdes lors de leur passage dans la commune.

Cette initiative s'inscrit dans une démarche de développement durable en encourageant l'utilisation de contenants réutilisables tout en offrant un service pratique et apprécié des habitants comme des visiteurs.

La municipalité se réjouit de cette réalisation qui contribue à renforcer l'attractivité et la qualité d'accueil de notre village.





L'eau paie l'eau

100 % de la facture payée par l'abonné revient à l'eau

Agence de l'eau

- Accompagne et valorise les projets et initiatives pour la préservation de la ressource en eau

Eau 17

- Gère et protège la ressource en eau potable
- Réalise les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service
- Construit et renouvelle les installations et les ouvrages
- Pilote les contrats d'exploitation en régie ou délégation

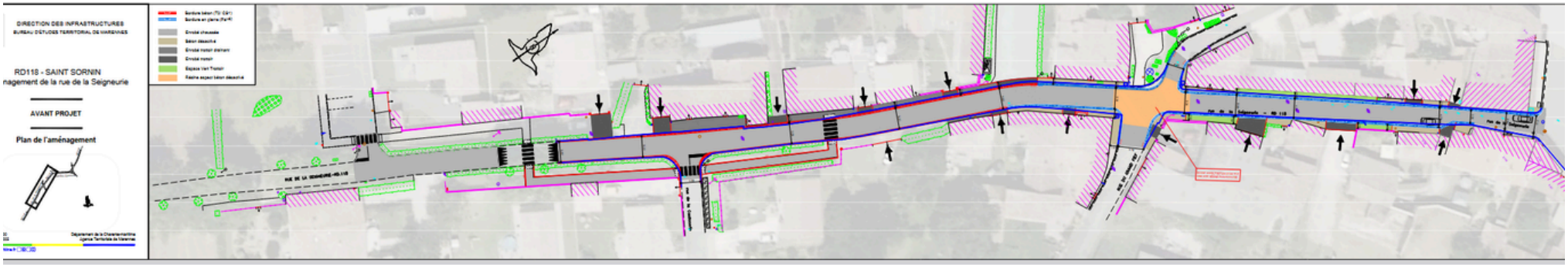
RESE

- Gère le service quotidien aux usagers
- Pilote les ouvrages
- Entretient les réseaux et renouvelle les équipements
- Veille à l'équilibre budgétaire du service

Projet rue de la Seigneurie

L'aménagement de la rue de la Seigneurie

Devenue nécessaire et constituant l'une des dernières étapes de requalification de notre village, cet aménagement répond à plusieurs objectifs : sécuriser la traversée du bourg, améliorer la lisibilité et la sécurité du carrefour de la Tourette, tout en préservant l'identité paysagère et environnementale du site.



Ce projet s'inscrit dans la continuité des aménagements déjà réalisés rue Chabrerie, rue de la Tourette, rue du Petit Moulin et place Saint-Saturnin. Comme pour ces réalisations, l'ambition est de concilier sécurité, qualité de vie et intégration harmonieuse dans notre cadre rural, afin de conserver le caractère de notre commune tout en l'adaptant aux usages d'aujourd'hui.

Ce projet doit être proposé au conseil départemental, en commission permanente, début juillet. Une réunion publique sera organisée avant le démarrage des travaux prévus en 2027.

Plan de financement rue de la Seigneurie

Coût global : 236 875,90 €
Part communale : 173 863,75 €
Part départementale : 63 011,25 €

Délibérations n°114 du 28/06/2024 et n°412 du 20/12/2024 fixant les taux de participation et les coûts de maîtrise d'œuvre pour les études et travaux des aménagements routiers

Commune de Saint-Sornin

RD118 - Aménagement de la rue de la Seigneurie

L'enveloppe prévisionnelle des travaux est estimée à :	200 000,00 €	HT
Forfait pour une mission complète d'études routières :	20 000,00 €	HT
Forfait pour une mission complète de suivi de travaux :	13 200,00 €	HT
Transfert de Maitrise d'ouvrage:	☑	

Classe Commune 2025 : 2 — Participation Commune : 45%

Nature	Eléments de mission / Contenu	Coef	Coût total HT des études	Prise en charge Départementale		Participation communale / EPCI	
Etudes routières	*Diagnostic - DPC*	*10,00%*	*2 000,00 €*	55%	1 100,00 €	45%	900,00 €
	Avant projet	*35,00%*	*7 000,00 €*	55%	3 850,00 €	45%	3 150,00 €
	Projet	*40,00%*	*8 000,00 €*	100%	8 000,00 €	0%	0,00 €
	Assistance Contrat Travaux	*15,00%*	*3 000,00 €*	100%	3 000,00 €	0%	0,00 €
Missions complementaires	*Coordination sécurité (conception)*		*600,00 €*	100%	600,00 €	0%	0,00 €
	Levé topographique		*1 075,00 €*	55%	591,25 €	45%	483,75 €
	Etudes géotechniques		*1 400,00 €*	55%	770,00 €	45%	630,00 €
	Etudes géolocalisation des réseaux		*0,00 €*	55%	0,00 €	45%	0,00 €
	Fourniture phase expérimentale		*0,00 €*	55%	0,00 €	45%	0,00 €
	Dossier commission sites		*0,00 €*	0%	0,00 €	100%	0,00 €
	Dossier préalable à la DUP		*0,00 €*	0%	0,00 €	100%	0,00 €
	Dossier déclaration loi sur l'eau		*0,00 €*	0%	0,00 €	100%	0,00 €
	Dossier autorisation loi sur l'eau		*0,00 €*	0%	0,00 €	100%	0,00 €
	Dossier incidence Natura 2000		*0,00 €*	0%	0,00 €	100%	0,00 €
	Etude trafic		*0,00 €*	0%	0,00 €	100%	0,00 €
	AMO (Suivi et pilotage études)		*0,00 €*	0%	0,00 €	100%	0,00 €
	Total "études"		**23 075,00 €**		**17 911,25 €**		**5 163,75 €**

Nature	Eléments de mission / Contenu	Coût total HT des travaux	Prise en charge Départementale		Participation communale / EPCI	
Travaux	*Chaussée*	58 000,00 €	55%	31 900,00 €	45%	26 100,00 €
	Dépendances (bordures, caniveaux et trottoirs)	142 000,00 €	0%	0,00 €	100%	142 000,00 €
	Remise à niveau des ouvrages EAU 17	0,00 €	0%	0,00 €	100%	0,00 €
	Signalisation (schéma directeur de jalonnement)	0,00 €	0%	0,00 €	100%	0,00 €
	Mobilier, éclairage public, aménagements paysagers	0,00 €	0%	0,00 €	100%	0,00 €
	Coordination sécurité (réalisation)	600,00 €	0%	0,00 €	100%	600,00 €
Suivi de travaux	*Direction de l'Exécution des travaux et Assistance aux Opérations de Réception*	*13 200,00 €*	100%	13 200,00 €	0%	0,00 €
	Total "travaux"	**213 800,00 €**		**45 100,00 €**		**168 700,00 €**
	TOTAL GÉNÉRAL	**236 875,00 €**		**63 011,25 €**		**173 863,75 €**

Projet rue de la Seigneurie

Installation de gites à chauves-souris à la Maison de Broue

Dans le cadre de l'opération Refuge pour les chauves-souris, coordonnée par la Société Française pour l'Étude et la Protection des Mammifères (SFEPM) et déclinée en Charente-Maritime par Nature Environnement 17, l'équipe chauves-souris et celle de la Réserve Naturelle Régionale de la Massonne ont procédé à l'installation de deux gîtes à chiroptères sur la façade de la maison de Broue, le jeudi 12 mars.
Cette initiative locale constitue un appui particulièrement intéressant pour renforcer les capacités d'accueil du site, déjà favorable aux chauves-souris, et devrait permettre de diversifier encore les possibilités de refuge offertes aux espèces présentes. Ces deux gîtes viennent de plus, compléter la flotte des 38 (répartis en 10 îlots) déjà déployée sur l'emprise de la réserve de la Massonne, dont certains sont déjà régulièrement occupés par le Murin de Bechstein, la Noctule commune et la Pipistrelle commune.





Ces nouveaux aménagements ont d'ailleurs suscité la curiosité de la presse présente sur place, ainsi que de l'animatrice Natura 2000 du territoire, chacun observant déjà les façades en espérant les premiers signes d'occupation.
Pour rappel, une colonie d'environ soixante Pipistrelles communes est déjà installée derrière les volets de la maison de Broue, occupant discrètement les lieux depuis plusieurs saisons.
L'opération a donc été l'occasion pour le propriétaire du bâtiment (Centre Communal d'Actions Sociales de Saint-Sornin) de rejoindre la démarche Refuge pour les chauves-souris, dont la convention devrait être signée prochainement. Une manière concrète de prolonger l'engagement local en faveur de la biodiversité du site.



Assemblée Générale Nature Environnement 17 du 24 avril 2026

Dès l'après-midi, une balade a été proposée au cœur de la RNR de la Massonne. Le groupe est parti profiter des chemins creux de la Réserve Naturelle de la Massonne, à la faveur d'une magnifique journée ensoleillée, pour redécouvrir la diversité des paysages du site et sa flore printanière…
Quelques personnes ne connaissaient pas le site au printemps, avec la fin de saison pour l'Ail des Ours dont le parfum est toujours ambiant, la floraison des Orchis à fleurs lâches et des Sérapias langue… Puis sur le chemin en direction du marais, c'est le Loriot d'Europe qui nous a accueilli…
Cette balade riche de nombreux échanges s'est terminée à la maison de Broue afin de présenter les nouvelles parcelles de l'extension de la réserve naturelle. Nous y attendaient, pour une tendre fin de sortie, 2 agneaux nés 1 heure plus tôt sur le coteau de Broue ! La partie statutaire à présenté son rapport moral, d'activités et financier et le renouvellement des membres du Comité Directeur.

Focus sur 4 actions :

- L'accès à l'information environnementale présentée par Marie Bomare du pôle juridique,
- le projet« séjours immersion nature » présenté par Lucille Grizeau et Morgane Thery du pôle animation,
- le bilan et zoom sur des actions clé de la RNR de la Massonne présenté par Sandra Laborde du pôle sites naturels,
- le projet « Plan Régional d'Actions en faveur des Mulettes de Nouvelle-Aquitaine » présenté par Laurent Dufey du pôle étude.

Pour consulter le rapport d'activité 2025, vous rendre sur le site :
https://www.ne17.fr/retour-sur-lag-2/









Nos amis les animaux



Agir aujourd'hui pour leur bien-être de demain

Face à la présence croissante de chats errants sur notre commune et aux préoccupations exprimées par plusieurs habitants, il nous paraît nécessaire d'agir de manière responsable et durable.

La stérilisation : un geste de protection



Faire stériliser son chat, c'est contribuer à son bien-être tout en luttant contre la prolifération animale. Un seul couple de chats non stérilisés peut être à l'origine de milliers de descendants en quelques années. Ensemble, nous pouvons éviter la surpopulation féline et les situations de détresse qui en découlent.

Les bénéfices de la stérilisation

- Une meilleure santé : réduction des risques de certaines maladies, de cancers et des blessures liées aux bagarres.
- Moins de fugues : un animal plus serein, plus calme et davantage attaché à son foyer.
- Une meilleure qualité de vie pour l'animal comme pour son entourage.



L'identification : indispensable pour leur sécurité

L'identification par puce électronique ou tatouage est une obligation légale, mais surtout une protection essentielle.

Pourquoi identifier son animal ?

- Faciliter les retrouvailles en cas de perte ou de fugue.
- Prouver sa propriété, l'identification constituant la seule reconnaissance légale du propriétaire.
- Permettre une intervention rapide : vétérinaires, refuges ou services compétents peuvent vous contacter immédiatement en cas d'accident ou de découverte de l'animal.

Les actions engagées par la commune

La commission compétente a émis un avis favorable afin de proposer au Conseil municipal la signature de conventions avec plusieurs partenaires :



- Les Chats Errants du Chapus ;
- Les Amis des Bêtes de Royan ;
- La Fondation 30 Millions d'Amis.

Par ailleurs, nous poursuivons nos recherches afin de conclure un partenariat avec une structure susceptible d'accueillir les chiens errants ou abandonnés.

Des partenariats déjà en place



Une convention avec le Zoo de La Palmyre permet la prise en charge des animaux exotiques découverts sur le territoire du Marennais, comme ce fut le cas pour une tortue recueillie l'an dernier.
Les oiseaux sauvages blessés peuvent être confiés au centre de soins de la LPO « Marée aux Oiseaux » sur l'île d'Oléron.
Parce qu'une commune attentive au bien-être animal est aussi une commune soucieuse de son cadre de vie, continuons ensemble à protéger nos compagnons à quatre pattes… et à plumes !



Association Saint-Sornin Acccueille

Je me présente, Agnès Milbert Sagnier. Je suis née à Royan. J'ai fait mes études à Bordeaux, avant d'exercer pendant de nombreuses années le métier de secrétaire médicale. À la retraite aujourd'hui, j'habite à Saint-Sornin depuis un an. Lors de la dernière assemblée générale de l'association Saint Sornin accueille, j'ai été élue Présidente à la place de madame Marie-Thérèze Grandillon. J'ai vraiment envie de m'investir dans la vie locale.

Je souhaite proposer des activités accessibles à tous, le scrabble le lundi après-midi, la marche adaptée le mardi, ainsi que des animations culturelles pendant l'été. D'autres projets sont également en réflexion pour la fin d'année, toujours dans l'idée de partager des moments conviviaux et de faire vivre notre commune.



Je suis accompagnée par Madame Nelly Simon, notre nouvelle secrétaire, et je reste à la disposition de toutes celles et ceux qui souhaitent nous rejoindre ou obtenir des renseignements.
Vous pouvez nous contacter au 06 69 63 51 03 ou par mail à agnes.sagnier17@gmail.com.





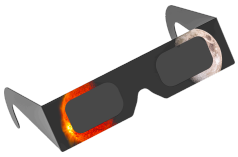


Éclipse solaire: protégez vos yeux!

Le Mercredi 12 août 2026, les Saint-Sorninoises et les Saint- Sorninois auront la chance d'observer une éclipse solaire exceptionnelle, en fin d'après-midi, la lune masquera près de 98 % du Soleil, offrant un spectacle rare visible depuis notre commune.

Attention toutefois: observer le Soleil sans protection adaptée peut provoquer des lésions irréversibles de la rétine, même lorsque le Soleil est presque entièrement caché. Les lunettes de soleil ordinaires ne protègent pas suffisamment.
Pour profiter de l'événement en toute sécurité, il est indispensable d'utiliser exclusivement des lunettes d'observation certifiées conformes à la norme ISO 12312-2. Cette protection doit être portée pendant toute la durée de l'observation. Les jumelles, télescopes ou appareils photographiques nécessitent également des filtres solaires spécifiques.







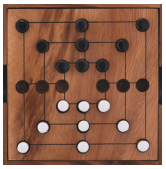
La municipalité invite chacun à préparer dès maintenant cette observation exceptionnelle. Cette éclipse restera l'un des grands rendez-vous astronomiques de la décennie dans notre région.

Bonnes observations à toutes et à tous, en toute sécurité!







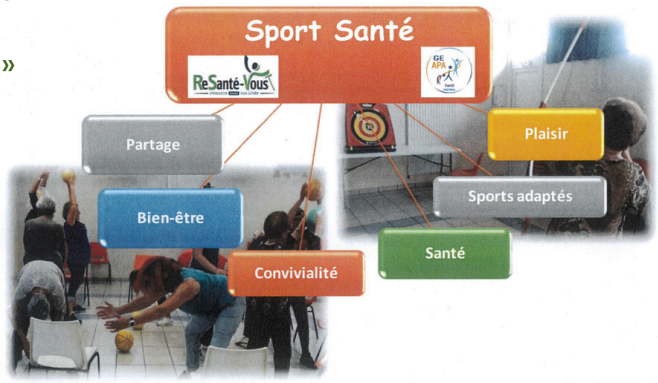




UNA

L'Union départementale de l'aide de Charente-Maritime Deux-Sèvres propose douze ateliers de prévention de la perte d'autonomie à destination des « séniors » de plus de 60 ans.

Les ateliers qui bougent



La commune de Saint-Sornin est à l'écoute des besoins de ses administrés et collabore au projet sport santé.
Chaque semaine venez découvrir tout un panel de sports adaptés aux besoins et envies du groupe. Plaisir, écoute, échanges....sont les moteurs de ces séances. Du basket pour l'endurance, du tir à l'arc pour la coordination,.... Du rire pour le moral, chaque semaine nous partons à la découverte de soi, des autres et de l'activité physique. Un moment pour se faire du bien et sortir de chez soi.

Rendez-vous à 14 h à la salle Eric Chabrerie le mercredi 2 septembre 2026.
Inscription auprès de madame Grandillon Tel 06 86 73 17 28.

Tournoi de foot à Saint-Sornin

Le 1er mai, le club de l'E.S.N.G (fruit de la fusion en 2015 des communes de Saint-Sornin, Nieulle-sur-Seudre et Le Gua) a organisé son premier tournoi de football au stade de Nieulle-sur-Seudre.

La compétition se déclinait en deux niveaux : un tournoi départemental pour les U10-U11 et un tournoi régional pour les U12-U13, les 24 équipes présentes, encouragés par un nombreux public, ont participé dans une ambiance conviviale et fair-play sous un beau beau soleil printanier.

L'événement a été salué pour sa bonne organisation, grâce aux bénévoles, aux arbitres et au soutien de la commune. La remise des prix s'est tenue en présence du maire de Saint-Sornin, M. Joël Papineau.

Un prochain rendez-vous est déjà fixé au 1er Mai 2027.





SAINT SORNIN

Le nouveau Conseil Municipal



Joël Papineau,
Maire



Marie-Thérèze Grandillon,
1ère adjointe



Eric Bourdon,
2ème adjoint



Laurence Faney,
3ème adjointe



Yannick Veillat,
Conseiller municipal



Lysiane Gougnon,
Conseillère municipale



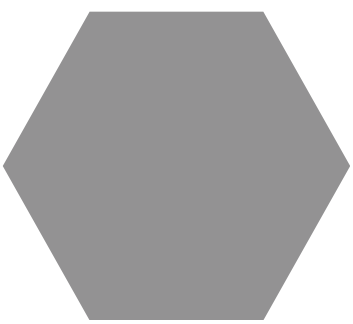
Anne Mercier,
Conseillère municipale



Fabien Geny,
Conseiller municipal



Maxime Simon,
Conseiller municipal



Francine Baudin,
Conseillère municipale



Gilles Menant-Le Ny,
Conseiller municipal